



**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL MUNICIPAL :  
Finances, Budget, Economie et Affaire Générales**

Séance du 2 février 2008

**COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE**

<b>Membres de la Commission des Finances, du Budget, de l'Economie et des Affaires Générales</b>					
Mme LUNATI Anne	P	Mlle EDEL Catherine	P	M. ROTH Paul	P
Mme OBRECHT Isabelle	A	M. WIDMANN Armand	P	M. SALSAC Jacques	A
Mme VOLTZ Anita	P	M. SCHALK André	A	Mme GEIGER Valérie	A
M. FEURER Martial	A	M. RINGELSTEIN Marc	P	M. BOEHRINGER René	P
Mme HILSZ Barbara	A				

**Autres personnes présentes**

M. SATTLER Richard	Mlle DONATIN Anne	M. BRONNER Francis
M. SCHAAL Antoine		

**Observation préliminaire** : comme cela avait été convenu, les documents à soumettre à la commission ont été communiqués aux membres par voie électronique avant la réunion.

<b>POINTS ABORDES</b>	<b>DISCUSSION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>1. Règlement intérieur – Projet de modification de l'article 26 relatif aux modalités d'exercice du droit d'amendement des membres du Conseil Municipal</b>	M. BOEHRINGER, au nom du groupe « Mieux vivre Obernai » prend acte avec satisfaction de la modification proposée.	Avis favorable.
<b>2. Régime indemnitaire du personnel de la Ville d'Obernai – Modification de l'indemnité spécifique de Service</b>	La directrice des ressources humaines explique brièvement les modifications proposées.	Avis favorable.
<b>3. Droits et tarifs des Services Publics Locaux – Réforme du régime des vacances funéraires – Avis du Conseil Municipal</b>	Le Directeur Général des Services rappelle qu'une loi en date du 19 décembre 2008 a profondément modifiée la réglementation funéraire. Plus particulièrement, elle exige que le montant des vacances funéraires	La commission propose au Maire de fixer le montant des vacances à 25 €.

	<p>soit compris entre 20 et 25 €. Le conseil municipal donnera un avis sur le montant de la vacation, le Maire en fixera le montant définitif.</p>	
<p><b>4. Cession d'un véhicule Renault Master équipé d'une nacelle Bizocchi</b></p>	<p>Mme LUNATI rappelle qu'en 1994, la Ville d'Obernai avait acquis un véhicule de type Renault Master équipé d'une nacelle de marque Bizocchi. Ce matériel, qui a désormais 15 ans et exige un entretien prohibitif, ne répond plus aux besoins des services municipaux. Il est proposé de céder ce matériel, entièrement amorti à ce jour, pour une valeur de 9 000 €.</p>	<p>Avis favorable.</p>
<p><b>5. Projet de création de logements locatifs sociaux dans le bâtiment Nord du groupe scolaire Freppel – Attribution d'une subvention d'investissement par la Ville d'Obernai</b></p>	<p>La Ville d'Obernai a conclu un bail emphytéotique avec Obernai Habitat pour la réalisation de logements à caractère social. Le montant global de l'opération s'élève à 528 691 €. Dans ce contexte, la Ville d'Obernai a obtenu une aide de 283 975 € du Conseil Général dans le cadre du dispositif prévu en matière de mise à disposition d'immeubles aux bailleurs sociaux. Faisant suite à la demande d'Obernai Habitat, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à la SEM d'un montant de 250 000 €. Mlle EDEL, Président d'Obernai Habitat, fournit les explications complémentaires sur le projet.</p>	<p>Monsieur BOEHRINGER a demandé s'il y avait un lien entre le montant de la subvention obtenue par la Ville d'Obernai et celui de la participation allouée à Obernai Habitat. Des éclaircissements ont été produits.  Avis favorable.</p>
<p><b>6. Aide de solidarité aux sinistrés du Sud Ouest suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009</b></p>	<p>Le samedi 24 janvier 2009, une tempête dénommée « Klaus » d'une extrême violence a balayé le Sud-Ouest de la France dévastant de nombreuses communes, les infrastructures routières, ferroviaires, électriques et téléphoniques.</p>	<p>En accord avec les décisions antérieures du Conseil Municipal prises dans des circonstances analogues, la commission propose de verser une subvention de 2 500 € pour venir en aide aux sinistrés.</p>

Obernai, le 6 février 2009

Anne LUNATI  
Présidente de la Commission